



SANTÉ

Fiche numéro 5/01
 Contrat » ENPI/2015/368-790



L'Union européenne accompagne le renforcement de la santé et de la sécurité au travail

En Tunisie, l'UE renforce la direction de l'inspection médicale et de la sécurité au travail, pour le droit de chacun à un travail décent, où santé et sécurité sont assurées.



EMPLOI
SANTÉ
SÉCURITÉ



RÉGIONS

» Toute la Tunisie



PÉRIODE D'EXÉCUTION

» 30 mois
 Février 2016 - Août 2018



BUDGET

1 million €

- » Instrument ENPI
- » Programme Programme d'Appui à l'Accord d'Association et à la Transition (P3AT)
- » Part UE 100 %



BÉNÉFICIAIRES

- » DIMST
- » Travailleurs tunisiens



MISE EN ŒUVRE

- » Jumelage institutionnel

→ CONTEXTE

Le contrat social entre le gouvernement, l'Union Générale des Travailleurs Tunisiens (UGTT) et l'Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat (UTICA) signé le 14 janvier 2013 articule le dialogue social autour de 5 axes (croissance économique et développement régional, politiques de l'emploi et formation professionnelle, relations professionnelles et travail décent, protection sociale, institutionnalisation du contrat social).

L'axe « relations professionnelles et travail décent » comprend un volet dédié à la santé et à la sécurité au travail (SST) et à sa promotion, ainsi qu'à la généralisation de la couverture - y compris à la fonction publique - par les services de médecine du travail. Le contrat social prévoit aussi la création d'un conseil national du dialogue social, obligatoirement consulté sur les projets de législation ayant un rapport direct ou indirect avec le domaine social (y compris législation SST).

Aujourd'hui, la volonté de l'Etat et des partenaires sociaux de développer une stratégie de prévention des risques au travail traduit les exigences de la Constitution de 2014, qui reconnaît le droit à la santé et le droit de tout citoyen tunisien à un travail décent (articles 38 et 40).

→ OBJECTIFS

Ce jumelage institutionnel porté par l'Union européenne à hauteur d'un million d'euros pendant 30 mois accompagne l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique nationale de prévention des risques professionnels en s'inspirant des standards européens et internationaux.

Le projet vise également à rapprocher le système de santé et de sécurité au travail tuni-

sien des standards internationaux et européens en la matière permettant ainsi de contribuer à la mise en place de lieux de travail sûrs et sains tel que définis par le bureau international du travail et l'agence européenne de santé et de sécurité au travail.

→ MISE EN ŒUVRE

Concrètement, il s'agit d'aider l'administration tunisienne et les partenaires sociaux à définir un programme opérationnel de prévention des risques appliqué au secteur du bâtiment et travaux publics (BTP) et à l'étendre à un autre secteur à déterminer conjointement. En pratique, la Direction de l'inspection médicale et de la sécurité au travail (DIMST) bénéficie de l'expertise française, laquelle appuie la mise en œuvre de la stratégie nationale tunisienne de prévention des risques professionnels, stratégie qui implique les partenaires sociaux et des intervenants institutionnels (CNAM, ISST, DGT, DGITC).

Le projet accompagner l'administration dans la conception et la mise en œuvre d'une méthodologie pour se doter de données statistiques fiables en matière d'exposition professionnelle des salariés. Une fois disponibles, ces données affineront la stratégie nationale. L'établissement de cette cartographie des risques professionnels – une première en Tunisie – est appuyée par l'expertise française, qui apporte son savoir-faire en traitement statistique des données et en méthodologie statistique.

Enfin, l'action vise le développement d'un cursus de formation tout au long de la carrière professionnelle pour améliorer les compétences de l'inspection médicale et de la sécurité au travail et de doter ses cadres des connaissances et des savoir-faire administratifs, juridiques et techniques nécessaires.



site internet
www.facebook.com/Caript2016

contact
jerome.legrand44@gmail.com